



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Attentat islamiste à Lyon : floutage de l'avis de recherche

Question écrite n° 20646

Texte de la question

Mme Marine Le Pen interroge M. le ministre de l'intérieur sur la diffusion de l'appel à témoins dans le cadre de l'attentat islamiste survenu à Lyon le vendredi 24 mai 2019. La qualité des photos diffusées par les autorités le lendemain de l'attaque a surpris tout le monde laissant croire que la vidéo surveillance ne fournissait que des photos de très mauvaise qualité. Le maire de Lyon a précisé le lendemain qu'il avait lui pu voir des images de très bonne qualité. Diffuser un appel à témoins avec des photos floues paraît tout à fait contreproductif. Elle souhaite donc savoir pourquoi les autorités ont fait ce choix tout à fait contraire à toute logique opérationnelle. En outre, il semblerait que le type anthropologique de l'individu était connu par les forces de police. Elle souhaite donc connaître les raisons qui ont poussé les autorités à faire ces choix qui sont clairement contraires à toute efficacité opérationnelle et qui, plus grave, ont certainement retardé l'interpellation de l'individu responsable de l'attaque faisant peser un risque pour la population.

Texte de la réponse

Face à l'attaque terroriste perpétrée le 24 mai 2019 à Lyon, qui a blessé 13 personnes dont deux grièvement, le ministre de l'intérieur s'est immédiatement rendu sur place et l'Etat a pris toutes les mesures nécessaires pour localiser et intercepter l'auteur de l'attaque, avec la mobilisation en particulier de la sous-direction antiterroriste de la direction centrale de la police judiciaire et des services de la police technique et scientifique. Les procédures d'appel à témoins s'effectuent après accord de l'autorité judiciaire. Dès le 24 mai, la police judiciaire a eu l'autorisation du parquet de Paris pour lancer un appel à témoins, ouvrir à cet effet le numéro d'urgence « 197 » et diffuser des photographies représentant l'auteur présumé des faits, extraites du système de vidéo-protection de la ville de Lyon. Le numéro « 197 » était formellement activé à compter de 22 h le 24 mai. La photographie utilisée a été extraite du système de vidéo-protection et présentait une résolution faible car fortement pixélisée. Par la mobilisation massive de moyens humains et techniques, la police judiciaire a cependant identifié en un temps record le suspect. Identifié le 26 mai en fin d'après-midi comme étant susceptible d'être l'auteur des faits, l'individu recherché, inconnu des services de police et de renseignement français et étrangers, a été ainsi interpellé dès le matin du 27 mai, dans des conditions de sécurité optimales, soit à peine plus de deux jours après l'attaque. Dans cette affaire, la police nationale a donc témoigné d'une réactivité et d'une efficacité qu'il convient de saluer, au service de la sécurité de nos concitoyens.

Données clés

Auteur : [Mme Marine Le Pen](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (11^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20646

Rubrique : Terrorisme

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 juin 2019](#), page 5477

Réponse publiée au JO le : [19 novembre 2019](#), page 10148